



Licenciement économique toulouse

Par **hastruy31**, le **17/04/2009** à **11:06**

Bonjour,

je suis pharmacienne, j'ai été licenciée pour motif économique il y a un mois, je ne conteste pas le motif, cependant mon employeur a 2 pharmacies en SEL et dans l'autre pharmacie une assistante ayant moins d'ancienneté que moi n'a pas été licenciée de plus quand j'ai commencé dans cette officine, j'étais en CDD, il m'a ensuite passé en CDI mais en me rajoutant une période d'essai de 2 mois....

pour finir la signature du CDD (premier contrat) ne s'est faite que 3 mois après le début de mon travail la bas

j'ai touché mes indemnités

quels sont mes recours? combien coûte un avocat?

merci

hélène AUSTRUY